

Délibération 2026-067

Désignation des délégués au Syndicat Mixte Accueil des Gens du Voyage (MANEO)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois, Avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de Mme Caroline VILLA, Présidente, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 Avril 2026.

Participants

Bessières	M. Cédric MAUREL, Mme Alexia SANCHEZ, M. Anthony BLOYET, Mme Françoise OLIVE, M. Julien COLOMBIES, Mme Emilie PEZET
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Gilles JOVIADO, Mme Katia GUERRERO, M. Julien ASSIE, Mme Corinne TOUSSAINT
La Magdelaine-sur-Tarn	Mme Nathalie RAYNAUD, M. Éric DAPOT
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	M. Jean-Luc NEGRO
Mirepoix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, Mme Sabrina ROMERO, Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Daniel REGIS, M. Olivier DE BENEDICTIS

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Quentin DUROS a donné pouvoir à Mme Jade MALAFOSSE

Conseiller absent excusé

Secrétaire de séance

M. Julien ASSIE

Membres en exercice - 27

Membres présents -26

Pouvoirs - 01

Membres absents - 0

Exposé

Le Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie (SMAGV) sous l'appellation « MANEO » a pour objet principal la mise en œuvre d'actions en faveur de l'accueil, de l'habitat et de l'amélioration des conditions de vie des gens du Voyage.

A ce titre, la Communauté de Communes Val'Aïgo doit y élire **1 délégué titulaire** et **1 délégué suppléant**.

Est candidat : M. Serge MOULET en tant que délégué titulaire.

Est candidat : M. Quentin DUROS en tant que délégué suppléant.

Considérant que cette élection doit intervenir au scrutin secret et à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant,

Madame la Présidente demande s'il peut être procédé au vote au scrutin public : ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à la majorité, décide :

- **De proclamer élu 1 délégué titulaire MANEO : M. Serge MOULET ;**
- **De proclamer élu 1 délégué suppléant MANEO : M. Quentin DUROS ;**
- **De mandater** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision ;
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Votants – 27	Pour – 26	Contre – 00	Abstention – 01
--------------	-----------	-------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
M. Julien ASSIE

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Caroline VILLA

